

# COMMUNE D'URUFFE

## INFORMATIONS MUNICIPALES



Les circonstances ont fait que votre information a quelque peu été tronquée cette année.

Nous nous rattrapons en vous fournissant ces prochaines semaines l'ensemble des délibérations du Conseil de cette période.

En vous demandant de bien vouloir excuser notre nonchalance...

Bonne lecture

## SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL :

COMPTES-RENDUS DES  
DÉLIBÉRATIONS :

SÉANCES DU

14 Mars 2014

30 Mars 2014

11 Avril 2014

23 Mai 2014

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.



OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 10H A 11H – JEUDI DE 17H A 19H

Tél : 03-83-25-41-60

Mail : [mairie@uruffe.fr](mailto:mairie@uruffe.fr)

Site : [www.uruffe.fr](http://www.uruffe.fr)

**• Séance du 14 Mars 2014 :**

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés:

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GAILLARD Éric,

Invités :

- Mme DELCROIX Janine
- Melle FAYS Céline
- Mr ANTOINE Alexis
- Mr BRAND Aimé

Invités absents et excusés :

- Mme OLRÉY Audrey

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. GILLARD Patrick demande la parole en début de séance pour exprimer la peine des élus lors du décès de Mme FAYS-Catherine, épouse du Maire.

Une minute de silence est observée.

Le Maire, très touché, remercie l'Assemblée.

**POINT SUR LES ÉCOLES :**

M. le Maire informe l'Assemblée du courrier envoyé à M. DINET Michel accompagnant les deux dernières délibérations.

À ce sujet, M. BICHET fait remarquer que le montant final de la charge communale aux transports vers Rigny-la-

Salle ne pourrait être que de 9.000 € si l'on retire le coût de la participation au transport méridien vers Vannes demandé l'an prochain par le Conseil Général.

M. GILLARD Patrick fait remarquer alors que les chiffres annoncés par le Conseil Général sont calculés en fonction de l'appel

d'offre global du transport scolaire de cette administration départementale.

Si la Commune doit se déterminer seule les années à venir, le coût à prendre en considération est celui du devis fait auprès du transporteur Coutarel, soit 97.000 €, et de préciser que de prendre une décision sur ce constat arithmétique du coût apparaissant sur le document du Conseil Général serait pour le moins aléatoire et dangereuse d'autant qu'elle engagerait les finances communales de façon définitive.

Le Conseil Municipal décide donc d'attendre une réponse de M. DINET avant de prendre une décision définitive.

**PRÉPARATION DU BUDGET :**

L'Assemblée fait l'inventaire des principales actions en investissement à prévoir au budget 2014 :

• En cours à finir :

Protection de la source (10.000 €)

Travaux en forêt (17.000 €)

Plan local d'urbanisme (PLU) (reste 23.000 €)

Aménagement du cimetière (40.000 €)

• Nouvelles programmations :

Changement conduites en plomb (116.000 € TTC)

Toiture Mairie/école (80.000 €)

Toiture église (30.000 €)

Entretien des chemins (15.000 €)

Paratonnerre (3800 €) + nacelle (1500 €)

Changement automate station pompage (4.000 €)

Expertise des bâtiments (3200 €)

Pavés de verre (1500 €)

Ces projets seront inscrits au budget 2014 et présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

**INFORMATIONS COMMUNALES :**

• Situation de compte: À la date du 14/03/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 127.549,51 €.

• Demande de subventions :

L'Assemblée décide d'accorder une

subvention de 100 € à l'Entente Sud 54 (club de foot).

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- ADMR (service à la personne)
- L'Assemblée est informée :
  - du démarrage des travaux de mise en conformité dans le cimetière communal, ossuaire et caveau d'attente, qui nécessite le relevé des corps dans les sépultures considérées. La réalisation du columbarium se fera lors d'une seconde intervention.
  - du passage du Moto-Club « Le Flirotin » les 26 et 27 avril 2014 pour l'opération « Une rose un espoir » pour la Ligue Contre le Cancer.
  - du courrier de Pôle Emploi informant qu'un nouvel arrêté préfectoral concernant les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) fixe les nouvelles aides financières des recrutements.
  - Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de la fête du 1<sup>er</sup> Mai 2013 organisée par la CFDT de Nancy. Dans un document de synthèse, la centrale syndicale remercie la Commune pour la mise à disposition de tables et de bancs pour la manifestation. Le Conseil Municipal trouve sans chauvinisme que le logo communal est de loin le plus beau et le plus sympa parmi ceux des villes ayant aidé à cette manifestation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h58 mn.

**• Séance du 30 Mars 2014 :**

Étaient présents : Tous les conseillers

En ouverture de séance, Mr FAYS José, Maire, évoque la disparition tragique de Mr DINET Michel, Conseiller Général du canton, Président de l'Assemblée Départementale, ancien Maire de Vannes-le-Châtel, voisin et ami dont les échanges avec la commune ont été parfois vifs mais

toujours empreints d'une qualité humaine et conviviale sans faille.

Le Maire fait référence à son courrier transmis à chaque conseiller où Michel souligne avec sa subtilité chaleureuse notre mode de vie gauloise.

Une minute de silence est observée à la mémoire de cet ami.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr FAYS José, Maire, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 Mars 2014 et a déclaré installer Mr BICHET Cyril, Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, Mr LÉONARD Étienne, Mr GILLARD Patrick, Mme RIBON Jessica, Mr FAYS José, Mr ANTOINE Alexis, Mr FAYS Didier, Mr YUNG Christian, Mr SIMONIN Stanislas et Mr BRAND Aimé dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

**ÉLECTION DU MAIRE :**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après l'appel à candidature, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé, écrit sur papier blanc.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Se présente aux suffrages :  
- Mr FAYS José

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Mr FAYS José a obtenu neuf voix.

Mr FAYS José ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### ÉLECTION DES ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Sur l'interpellation du Maire, les Conseillers fixent à l'unanimité à trois le nombre d'Adjoints à élire.

### ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr FAYS José, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Se présentent au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint :

- Mr GILLARD Patrick
- Mr LÉONARD Étienne

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mr GILLARD Patrick sept voix  
Mr LÉONARD Étienne trois voix

Mr GILLARD Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

### ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr FAYS José, élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Se présentent au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- Mr BICHET Cyril
- Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth
- Mr LÉONARD Étienne
- Mme RIBON Jessica

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mr BICHET Cyril une voix  
Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth quatre voix  
Mr LÉONARD Étienne trois voix  
Mme RIBON Jessica trois voix.

#### DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN :

Se présentent au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth
- Mr LÉONARD Étienne
- Mme RIBON Jessica

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth six voix  
Mr LÉONARD Étienne trois voix  
Mme RIBON Jessica deux voix.

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Adjoint et a été immédiatement installée.

### **ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr FAYS José élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

- Se présentent au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint :
- Mr FAYS Didier
  - Mr LÉONARD Étienne
  - Mme RIBON Jessica
  - Mr SIMONIN Stanislas

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mr FAYS Didier deux voix

Mr LÉONARD Étienne cinq voix  
Mme RIBON Jessica trois voix

Mr SIMONIN Stanislas une voix.

### **DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN :**

Se présentent au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint :

- Mr FAYS Didier
- Mr LÉONARD Étienne
- Mme RIBON Jessica

Le vote a lieu dans les conditions légales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mr FAYS Didier deux voix  
Mr LÉONARD Étienne six voix  
Mme RIBON Jessica trois voix

Mr LÉONARD Étienne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 Octobre 2013 portant répartition des sièges de conseiller communautaire au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de Pays de Colombey et du sud Toulinois.

Vu l'article 2 des statuts indiquant la clef de répartition du nombre de conseillers;

Considérant qu'il convient de désigner 2 conseillers titulaires ;

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont connus dès que

l'élection du maire et des adjoints a eu lieu puisqu'ils sont désignés dans l'ordre du tableau ; l'ordre du tableau est le suivant :

- le Maire
- Les Adjoints selon l'ordre de leur élection
- Les conseillers municipaux proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour en fonction du plus grand nombre de suffrages obtenus
- Les conseillers municipaux proclamés élus au 2<sup>ème</sup> tour en fonction du plus grand nombre de suffrages obtenus
- Enfin, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Sont élus conseillers communautaires M. FAYS José, Maire, et M. GILLARD Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 H 55.

• Séance du 11 Avril 2014 :

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### COMMISSIONS COMMUNALES :

Quatre commissions sont instituées sous la responsabilité du Maire et des Adjoints :

#### 1) COMMISSION FINANCES, BUDGET, RELATIONS PUBLIQUES, DÉVELOPPEMENT COMMUNAL, PROJETS, ÉCOLES :

**Responsable : Mr FAYS José, Maire**

Cette commission, traitant de sujets

fondamentaux pour le devenir de la commune, sera portée par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### 2) COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT (SUIVI DES TRAVAUX ET MISE AUX NORMES DES CONDUITES), VOIRIE INTRA-MUROS, ÉCLAIRAGE PUBLIC, CIMETIÈRE ET DÉPÔT À GRAVATS :

**Responsable : Mr GILLARD Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Délégués :

- Mr YUNG Christian
- Mr FAYS Didier

#### 3) COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX (ENTRETIEN ET SUIVI DE L'UTILISATION), TERRAINS DE JEUX, FLEURISSEMENT, ENTRETIEN DU VILLAGE, FÊTES ET CÉRÉMONIES ET JEUNESSE/ANIMATIONS, GESTION DES SALLES :

**Responsable : Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Délégués :

- Mme RIBON Jessica
- Mr BRAND Aimé

4) COMMISSION BOIS  
(GESTION ONF, BOIS TRAVAUX ET  
SUIVI, BOIS MENUS PRODUITS  
FORESTIERS), CHEMINS RURAUX  
(EXTÉRIEUR DU VILLAGE), GRÈVIÈRE,  
CHASSE ET PÊCHE :

**Responsable : Mr LÉONARD Étienne,  
3<sup>ème</sup> Adjoint**

Délégués :

- Mr BICHET Cyril
- Mr ANTOINE Alexis
- Mr SIMONIN Stanislas

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS :**

1- Commission communale des  
impôts directs :

Pour que la Direction des Services Fiscaux désigne 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, le Conseil Municipal désigne 12 membres représentant chaque catégorie du rôle des Impôts de la Commune dont 2 domiciliés hors de la commune.

Président : Mr FAYS José

Titulaires :

Mr GILLARD Patrick  
Mr YUNG Christian  
Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth  
Mr FAYS Didier  
Mme RIBON Jessica  
Mr ANTOINE Alexis  
Mr LÉONARD Étienne  
Mr SIMONIN Stanislas  
Mr BICHET Cyril  
Mr BRAND Aimé

Mr ALLIOT Pascal extérieur  
Mr MERCIER Christian extérieur

Suppléants :

Mr ANTOINE Michel  
Mr ZIMMERMANN René  
Mr LECERF Gustave  
Mr YUNG Marc  
Mme REMY Denise  
Mr MEYER Daniel  
Mr JOLY Daniel

Mr MILLOT Michel  
Mme GUILLET Denise  
Mme LAMOTTE Yvonne

Mr MAUGÉ Gérald extérieur  
Mr BAUER René extérieur

2- EPCI :

Titulaires : Mr FAYS José  
Mr GILLARD Patrick

3- Commission d'ouverture des  
plis (appels d'offres) :

Président : Mr FAYS José

Titulaires :

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth  
Mr GILLARD Patrick  
Mr ANTOINE Alexis

Suppléants :

Mr SIMONIN Stanislas  
Mr LÉONARD Étienne  
Mr YUNG Christian

4- Écoles :

Déléguées :

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth  
Mme RIBON Jessica

5- Plan Local d'Urbanisme :

Cette commission sera représentée par l'ensemble du Conseil Municipal.

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES  
ADJOINTS :**

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 392 habitants,

Après en avoir délibéré,

Décide :

À compter du 30 Mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

- 1<sup>er</sup> Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

- 3<sup>ème</sup> adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

### DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Le Maire expose que les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT donnent au Conseil

Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, après en avoir donné lecture.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en

avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation de montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance, en demande ou en défense, en procédure d'urgence, par voie de constitution de partie civile, devant toutes les juridictions.

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5.000 €

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 25 % d'un projet.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces différentes délégations.

### INDEMNITÉS DE CONSEIL AU PERCEPTEUR :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame WOLSKI Peggy, Receveur, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en

vigueur.

L'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

### VOTE DES TAXES LOCALES :

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

Taxe	Ancien Taux	Progre sion	Nouveau Taux	Moyenne Départem ent
TH	11,18	2%	11,4	27,5
TFB	12,23	1%	12,35	18,05
TFNB	15,75	1%	15,91	26,03

### COMPTES DE GESTION 2013 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2013 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune

- CCAS

dont les valeurs sont identiques au compte administratif de la Commune évoqué ci-dessous.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

#### 1- Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2013 présenté par

Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth, Adjointe.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement :

Recettes :	292.444,47 €
Restes à réaliser :	172.637,96 €
Report de l'exercice 2012	31.638,20 €

Résultat de fonctionnement : 110.221,06 €

#### Investissement :

Dépenses :	94.036,85 €
Recettes :	56.161,98 €
Restes à réaliser :	152.874,00 €
Report de l'exercice 2012 :	90.727,37 €
Résultat d'investissement :	52.852,50 €

#### Soit un total général de :

Dépenses :	307.898,46 €
Recettes :	348.606,45 €
Excédent :	40.616,99 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter :

Intégralement le résultat d'investissement 2013 à la section d'investissement du Budget Primitif 2014, soit 52.852,50 € affectés en recettes au compte 001.

- Le résultat de fonctionnement 2013, soit 110.221,06 € sera affecté intégralement en recettes de fonctionnement au compte 002.

### BUDGET PRIMITIF 2014 :

#### 1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2014 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2013 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2013.

Les restes à réaliser s'élèvent au total à différents postes à 72.600 € en dépenses et 180.623,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 217.320,00 €  
Recettes : 341.601,00 €

#### Investissement :

Dépenses : 269.420,00 €  
Recettes : 269.420,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées en Conseil Municipal du 14/03/2014, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
  - Aménagement du cimetière (columbarium)
  - Travaux en forêt
  - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Travaux prévus :
  - Toiture Mairie/école
  - Entretien de différents chemins
  - Paratonnerre (mise aux normes)
  - Expertise des bâtiments et renégociation de l'assurance de la Commune
  - Pavés de verre dans le couloir de la Mairie

#### 2- Budget annexe : Eau et assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un budget annexe Eau et assainissement et vote le Budget Primitif :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 45.600,00 €  
Recettes : 45.600,00 €

#### Investissement :

Dépenses : 161.400,00 €  
Recettes : 161.400,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées en Conseil Municipal du 14/03/2014, à savoir :

- Travaux en cours à finir :
  - Protection de la source
  - Réseaux d'eau potable et assainissement (entretien)
- Travaux prévus :
  - Changement conduites en plomb
  - Changement de l'automate station de pompage

### INFORMATIONS COMMUNALES : COMPTABILITÉ :

• Situation de compte : À la date du

10/04/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 137.218,84 €.

• Remerciements de Mr FAYS José, Melle FAYS Cassandre et M. AUBRY Romain pour le témoignage du conseil municipal lors décès de Mme FAYS Catherine.

• Demande de subventions :

Le Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- AFMTÉLÉTHON

• Le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une

demande adressée au Conseil Municipal par M. CISOWSKI Jean et M. GAILLARD Tristan qui désireraient une salle pour se réunir dans l'ancien café. Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth est chargée de cette demande.

- L'Assemblée prend connaissance :
  - du dossier d'expertise des bâtiments communaux. Ce document servira de base au prochain appel d'offre d'assurances.
  - du courrier de l'académie Nancy-Metz nous informant de l'organisation des stages de remise à niveau pour l'année scolaire 2013/2014 à l'école primaire d'Uruffe.
  - de la remise des prix du concours national du prix de la résistance et de la déportation le 18 Mai 2014 à 15h00 à Nancy.
  - du mail de Mme PIERREL, chargée de mission Espaces Naturels Sensibles au Conseil Général 54, nous informant que des inventaires de la faune et de la flore sur le Macif de Meine vont être réalisés. Des réunions auront lieu à partir du mois de mai pour informer les Maires sur ce projet de préservation.
  - du courrier de l'entreprise Aquaclean offrant des prestations d'entretien des stations d'épuration. Un devis sera demandé à cette entreprise en ce qui concerne l'entretien de la station d'épuration du lotissement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h55 mn.

**• Séance du 23 Mai 2014 :**

Étaient présents : Tous les conseillers sauf :  
- M. YUNG Christian

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### COMPTABILITÉ :

#### 1- Situation de compte :

À la date du 23/05/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 136.707,75 €.

#### 2- Portage de repas :

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2014, le prix d'achat des carnets de portage des repas de 10 tickets passera de 97 € à 99,5 € au 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification applicable aux usagers de ce service.

#### 3- Autorisation générale et permanente de poursuites :

Le Maire informe le conseil de l'autorisation faite à Mme WOLSKI Peggy, trésorière, de procéder de manière permanente à la poursuite des tiers pour recouvrement des impayés.

#### 4- Création de budget annexe Eau et Assainissement :

Précision suite à la dernière délibération du 11 Avril 2014 :

Le Conseil Municipal précise que le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement établi en séance du 11 Avril 2014 est un budget annexe sans autonomie financière.

### DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

#### Modification de la délibération du 11 Avril 2014 :

Suite à la remarque de la Sous-Préfecture concernant l'emploi d'un décret abrogé dans la délibération du 11 Avril 2014, le Conseil corrige sa délibération sur les délégations communales.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à

l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces différentes délégations.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 Mai 2014 avec comme ordre du jour le zonage et le relevé des éléments architecturaux à protéger.

L'Assemblée prend connaissance de la première ébauche du règlement. Les modifications seront effectuées lors de la prochaine réunion.

### **TRAVAUX EN COURS :**

#### **1- Pavés de verre :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement des pavés de verre par un dormant fixe a été effectué dans le passage vers la salle de réunion de la Mairie par l'entreprise Bâtifenêtres.

#### **2- Cimetière :**

Les travaux de relevés de corps ont été réalisés par l'entreprise Escriou.

Les prochaines interventions de terrassement et de réalisation de l'espace cinéraire seront effectuées par l'entreprise MEAZZA lorsque le temps le permettra.

#### **3- Nettoyage château d'eau :**

Le nettoyage et l'entretien du château d'eau sera effectué à partir du mardi 27 mai par l'entreprise Eau + Services.

Un avis à la population sera diffusé pour que chacun prenne ses dispositions afin de palier aux éventuelles perturbations qui pourraient survenir sur le réseau.

#### **4- Entretien station épuration :**

L'Assemblée prend connaissance du devis de l'entreprise Aquaclean concernant l'entretien et le nettoyage de la station d'épuration d'un montant de 305 € HT par intervention.

L'entreprise interviendra deux fois par an pour une meilleure gestion du système d'assainissement.

Pouvoir est donné au Maire pour signer le devis.

#### **5- Assurance :**

Suite à l'expertise des bâtiments effectuée par Est Expertise, un appel d'offre est engagé pour optimiser l'assurance communale.

### **BAUX RURAUX :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler les baux des terrains communaux qui viennent à expiration.

Le Conseil décide de fixer le montant de cette location à 94 € l'hectare, conformément à l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et de garder une durée de location de 12 années. Cet arrêté sera appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire communal.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les baux de location.

Une commission chargée de ce dossier est créée, les membres sont les personnes suivantes :

- Mr GILLARD Patrick
- Mme DELCROIX-ZAREMBA Elisabeth
- Mr LÉONARD Étienne

Pour ce renouvellement de location, les locataires actuels, prioritaires seront avisés et les autres personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

D'emblée, M. SIMONIN précise à l'Assemblée que porter la durée de bail à 18 années pourrait permettre l'augmentation du fermage (13%).

Le Conseil reste sur son premier choix.

### EPCI :

#### 1- Commission communale des impôts directs (CCID) :

Le Conseil Municipal désigne M. FAYS José et M. SIMONIN Stanislas suppléants à la commission communale des

impôts directs au sein de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

#### 2- Programme de restauration des berges de l'Aroffe :

Suite à l'enquête de la Communauté de Communes ayant eu lieu du 24 Mars 2014 au 25 Avril 2014, trois observations ont été faites à Uruffe.

Le commissaire enquêteur a formulé des réponses positives à ces remarques. Les documents sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

### RECENSEMENT 2015 :

Le recensement de la population sera effectué à partir du 15 janvier 2015.

Pour effectuer ce travail, le Maire doit recruter un coordinateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter Melle LAMOTTE Laura en tant que coordinateur communal et agent recenseur.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ces dossiers.

### SUBVENTIONS :

#### 1- Dotation communale d'investissement Conseil Général :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général, pour

l'octroi d'une subvention concernant la réfection de la toiture de la Mairie et de l'école (mission de consultation et travaux) pour un montant de 43.600 € HT soit 52.320 € TTC, ainsi que les travaux du cimetière (terrassment, ossuaire, columbarium...) pour un montant de 35.950 € HT soit 42.996,20 € TTC.

Le montant total des prestations s'élève à 79550 € HT (soit 95.316,20 € T.T.C).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide à nos projets.

#### 2- Dotation de solidarité :

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines ( remplacement des pavés de verre, éclairage de l'église et plan local d'urbanisme) pour un montant de 5000 € et représentant une subvention accordée de 3500 € HT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

#### 2- Amendes de police :

Les amendes de polices sont financées par l'État mais gérées par le Conseil Général.

Elles sont accordées selon trois priorités :

- importants travaux d'aménagement de carrefour
- importants travaux de sécurité aux abords des écoles
- importants travaux de traversée de village

L'achat de miroirs de rue pour le village ne sera donc pas subventionné par les amendes de police.

#### 3- Demandes de subventions:

L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 75 € à l'association des donneurs de sang bénévoles du canton de Colombey-les-Belles.

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Paroisse Bienheureux Frédéric Ozanam de Colombey-les-Belles
- Croix-Rouge Française

### ÉCOLES :

#### 1- Conseils d'écoles :

- Le conseil d'école primaire d'Uruffe/Gibeauaix aura lieu le 20 Juin 2014 à 17h00.
- Le conseil d'école maternelle de Vannes-le-Châtel aura lieu le 23 Juin 2014 à 17h00.

#### 2- Dérogation scolaire :

Le Maire, après avoir rappelé les règles concernant la dérogation de scolarité en Commune à savoir :

1) obligation professionnelle des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants.

2) inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

3) raisons médicales.

sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de M. THOUVENIN Cyril et Mme MANDRON Florence, pour leur fille Zélia.

L'Assemblée constatant que la situation concerne l'autorisation de dérogation n°1 émet un avis favorable à cette demande.

#### 3- Réunions :

Le conseil municipal est informé des réunions suivantes :

- le jeudi 5 Juin à 19h00 avec les communes de Gibeauaix et Vannes-le-Châtel concernant les rythmes scolaires.

- Le jeudi 5 Juin à 20h30 avec les communes de Allamps, Gibeauaix et Vannes-le-Châtel au sujet du projet de regroupement scolaire.

### ÉLECTIONS :

Le Conseil Municipal met au point les permanences pour les prochaines élections

européennes du 25 Mai 2014.

### INFORMATIONS COMMUNALES :

• Le Conseil Municipal prend connaissance du versement par ERDF de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 195 €.

• Faire part de M. ANTOINE Guillaume et Mme MIRAND Céline pour la naissance de leur fils Marius, né le 16 Avril 2014.

• Remerciements de Mme MARTIN Danièle pour le témoignage du conseil municipal lors décès de Mme MARTIN Paulette.

• Remerciements de la CFDT pour le prêt des tables et bancs lors du 1<sup>er</sup> mai.

• Le conseil municipal prend connaissance :

- de la plaquette de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) concernant le réseau national de nivellement constitué de repères physiques traduisant numériquement le relief du terrain.

- l'élagage de la rue de la Deuille et de la rue de Tirva sera effectué dès que possible, au plus tard pour septembre 2014.

- Du concours de fleurissement du village. Le conseil décide de ne pas y participer cette année.

- De la première réunion pour la création de l'association foyer rural, menée par Mme OLRV, à Uruffe le 30 Mai 2014 à 19h00 en salle de l'ancien café.

- De la lettre d'appel à candidatures de l'association RESAPEG pour aider à la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes vulnérables se trouvant dans une situation de précarité et/ou à haut risque de pathologies chronique et complexes.

• M. SIMONIN Stanislas informe le conseil municipal que le dépôt d'une couche de sable a été réalisé sur plusieurs chemins communaux.

M. le Maire rappelle l'importance d'informer la Mairie avant toute intervention.

M. le Maire ainsi que le Conseil Municipal remercient les bénévoles pour leur travail.

• M. SIMONIN Stanislas demande si suite au vol des bandes de cuivre des bacs de fleurs, d'autres bandes vont être posées.

M. le Maire rappelle que le cuivre étant la cible des vols, elles ne seront pas remplacées, afin de ne pas tenter plus que nécessaire les monte en l'air !

- Mme RIBON Jessica demande à ce que la tonte des terrains bordant le quartier des Jadinos soit effectuée.

- M. FAYS Didier informe le Conseil Municipal que la pancarte du village voie de Toul est effacée. Le Conseil Général en sera informé et ce panneau d'entrée d'agglomération rapproché de la Commune.

- M. BRAND Aimé souhaite savoir si les herbes qui envahissent le ruisseau seront enlevées par la Commune.

Le Maire rappelle l'historique de cette démarche d'enracinement naturel du lit du ruisseau a été préconisée pour que se crée un coulant étroit lors de l'étiage afin de préserver la fraîcheur du lit.

Cette démarche a été entreprise depuis plusieurs années, encouragée par les administrations faisant appliquer la police de l'eau. Certes, la proposition d'alors avait été de reformater le fond de la Deuille mais le coût (160.000 €) trop élevé pour les finances communales n'a pas permis cette réalisation que l'EPCI va entreprendre prochainement, puisque c'est la communauté de communes qui exerce dès à présent le pouvoir de l'entretien et du contrôle des cours d'eau.

D'ailleurs, l'enquête sur cette action n'a pas suscité beaucoup de réflexions de la part des administrés.

À ce sujet, M. YUNG Marc, présent dans la salle demande la parole. Il fustige la rigueur de la police de l'eau en invoquant du haut de ses 62 ans, le fait qu'il a toujours vu des canards dans le ruisseau et que malgré cela, la faune avait toujours peuplé l'eau de la Deuille.

Le Maire rétorque que du haut de ses 64 ans, il avait vu lui aussi le fond du ruisseau exister et que l'herbe y avait toujours été folâtre ; en témoigne les récits des nombreuses chutes de nos anciens dans l'eau, (au 14 Juillet ou en mobylette) lors desquelles la remontée en terre ferme s'accompagnait toujours d'algues accrochées « aux baigneurs » et que la première personne entendue au sujet des canards interdits dans les ruisseaux de 1<sup>ère</sup> catégorie est M. ARNOULD Gabriel, ancien Maire d'Uruffe...

M. SIMONIN demande à ce que tout le monde soit logé à la même enseigne.

Le Maire demande des précisions...

M. SIMONIN exprime le traitement différent sur le parcours du ruisseau dans le village.

Le Maire affirme que chacun est au même titre rappelé à la conformité de la loi, ce qui lui vaut bien des inimitiés... Mais dans ce domaine, comme dans bien d'autres, on souhaite que la loi soit sévèrement appliquée pour les uns, comme pour les jeunes par exemple, et on trouve le Maire arrogant tel un « shérif intempestif qui pète ses galons » quand l'observation désagréable nous concerne...

Le Maire conclue en rappelant que la loi est la même pour chacun et que lui doit (devrait) la faire sérieusement respecter, indépendamment de son vouloir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55 mn.

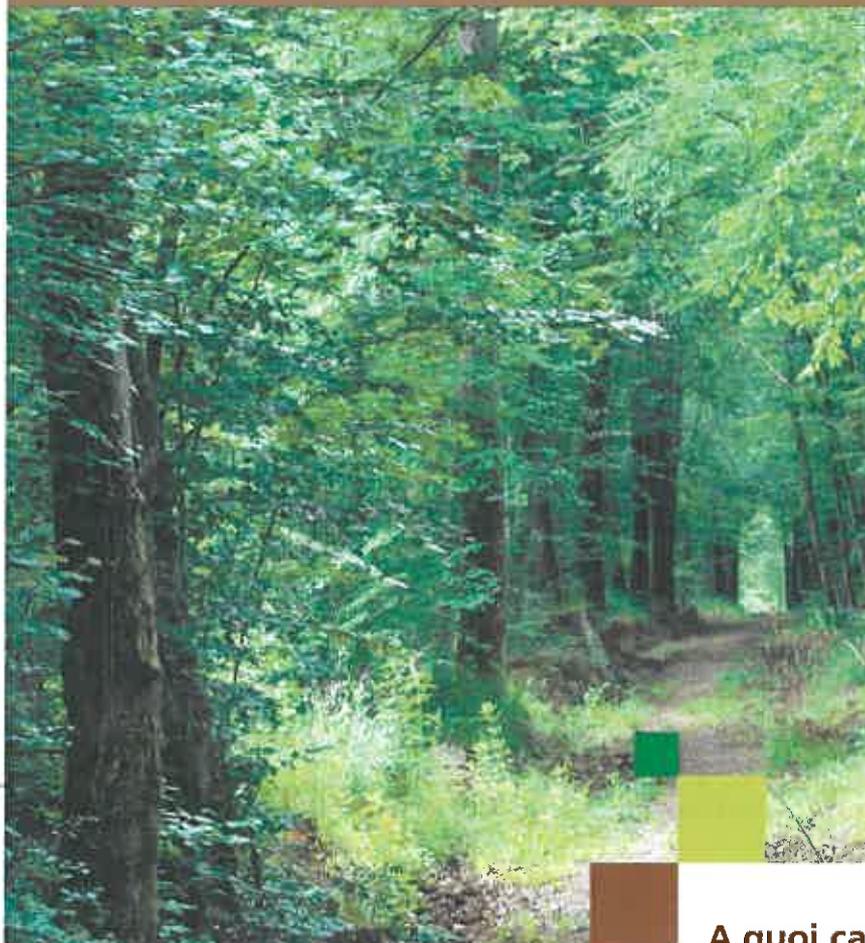


Les Sal'Goss à la fête de la musique le 14 juin 2014.



Fête de la betterave le 18 Octobre 2014.

## Création et entretien de cloisonnements d'exploitation



Cloisonnement d'exploitation.

## Qu'est-ce que c'est ?

Un cloisonnement est un réseau de voies d'accès régulièrement espacées, ouvert pour faciliter la circulation au sein d'un peuplement forestier.

Un **cloisonnement d'exploitation** est utile dans les peuplements adultes dès lors que des **éclaircies** (coupes afin d'augmenter la croissance des arbres restants) sont pratiquées. Il facilite l'évacuation des bois exploités.

## A quoi ça sert ?

Le cloisonnement d'exploitation :

- facilite la circulation et le repérage lors des éclaircies dans un peuplement ;
- évite des dégâts aux peuplements (écorçage d'arbres, destruction des semis) et le tassement des sols lors de l'exploitation.

# Création et entretien de cloisonnements d'exploitation



## **Le bois de chauffage : une ressource naturelle renouvelable à préserver**

Tous les ans, dans le département de Meurthe-et-Moselle, de nombreux cessionnaires et affouagistes façonnent leur bois de chauffage dans les forêts domaniales et communales.

**Plus de 8000 cessionnaires  
et affouagistes façonnent  
120 000 m3 de bois par an**

Tous les usagers de la forêt, qu'ils soient professionnels ou particuliers, doivent se soumettre aux mêmes règles de bonne gestion car la forêt est un milieu vivant qu'il faut savoir préserver.

## **La forêt un milieu complexe et fragile**

La forêt n'est pas une source de bois inépuisable.

Les arbres qui y poussent ont besoin d'un support physique et d'un réservoir de nutriments et d'eau : le sol.

**Le sol = capital de la forêt**



Cet élément naturel non renouvelable à l'échelle humaine est extrêmement complexe et se forme sur des centaines voire des milliers d'années.

## **Des dégâts parfois invisibles mais prévisibles**

Il suffit de quelques passages d'engins pour occasionner des dégâts irréversibles surtout lorsque le sol est humide (tassement, compactage, orniérage...).

**80 à 90 % des dégâts au  
sol peuvent se faire entre  
le premier et le troisième  
passage d'un tracteur**



Le tassement est un dégât qui peut rester quasi invisible en surface du parterre de coupe et qui peut avoir des conséquences graves sur les arbres : asphyxie des racines, difficultés d'ancrage des arbres. En définitive, on constate une diminution de leur croissance et un affaiblissement de leur santé.

**C'est la raison pour laquelle nous créons  
des cloisonnements, ce qui protège le  
reste de la parcelle.**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES :

### NOUVEAU HABITANTS :

- M. et Mme MARCHAL Alban et Sandy et leurs enfants Marine, Yan et Léo et Sam, ont emménagé au 3 rue des Morlots.
- M. et Mme FARGE Frédéric et Carine et leurs enfants Pauline, Lou et Juliette, ont emménagé au 8 rue des Morlots.

Le Conseil Municipal leur souhaite la bienvenue et bonne intégration au village.



M. PETROSYAN Gregor, Melle FOOS Ilona, M. PRODHOMME James, M. CISOWSKI Jules, M. OLRYS Yanis, Melle MALARME Emilie, M. JOLY Alexandre et Melle CHAUDRON Laina lors de la remise des dictionnaires à l'occasion de leur passage en 6ème.

---

## SUGGESTIONS :

**(Vous pouvez nous adresser vos remarques, idées, reproches, en déposant ce billet de liaison dans le cidex de la Mairie)**

-----

-----

-----

-----